

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 11 mars 2025

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 19

**N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :**

17\_2025

**Secrétaire de Séance :**

Mme Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Vote du budget principal 2025

**Ainsi fait et délibéré en séance**

**les jours, mois et an susdits**

Le Maire

**Etaient présents (18) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, François BLAT, Xavier LACAILLE, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sandrine MERCIER, Valérie MAHIEU, Stéphane SANSONE, Marie-Claire DELAIRE, Anne-Françoise MARECHAL, Sabine TROUILLET, Annick CORNELIS, Sabine HENNEBERT.

**Ont donné pouvoir (1) :** Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE

**Excusés (4) :** Romain POLLART, Michaël DELATTRE, Simon BRASSART, Jean-Philippe MICHEL

Les tableaux joints présentent une synthèse du document budgétaire, et donnent l'essentiel des informations. Toute personne désirant la communication de documents complémentaires pourra l'obtenir sans délai en mairie.

Le budget principal 2025 est arrêté comme suit :

Mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
- Investissement	3 025 307,60	3 025 307,60
- Fonctionnement	4 793 827,56	4 793 827,56
<b>TOTAUX</b>	<b>7 819 135,16</b>	<b>7 819 135,16</b>

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- d'adopter le budget principal 2025 selon les montants précités.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

